



DECISION N° DEC 25.093/H

**TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DU POLE
CULTURE ET ANIMATIONS LOCALES RECONDUCTION
AU 1ER JANVIER 2026**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU la décision n°24.062/DH en date du 22 octobre 2024 portant sur les tarifs des locations de salles communales, applicables au 1^{er} janvier 2025,

CONSIDERANT les tarifs de location des salles communales du Pôle culture et animations locales, des salles de la Maison des Arts, de la salle du Centre social ainsi que du gymnase Gounot votés en 2024 selon la décision n°24.062/DH, au vu des prestations, il convient de maintenir les tarifs pour l'année 2026.

DECIDE

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs de locations des salles communales et événements festifs du Pôle Culture et Animations locales applicables au 1^{er} janvier 2026, comme suit :

INTITULE	TARIFS 2026
<u>LOCATION LOCAUX COMMUNAUX</u>	
SALLES COMMUNALES	
<i>Associations de Copropriétaires</i>	
Caution : (toutes les salles)	947 €
Caution ménage : (toutes les salles)	55 €
Location forfait par soirée ou demi-journée :	
- Salle de 60 m² - Salle Godeaux	191 €
- Salle de 100 m² (60 + 40 m²) – Salle Sauvageon Mardelles	316 €
- Salle polyvalente – Salle des Fêtes	1109 €
- Tarif horaire SSIAP jour 8h-22h	27 €
- Tarif horaire SSIAP nuit 22h-2h	38 €
- Tarif horaire SSIAP dimanche et jours fériés	33 €

DECISION N° DEC 25.093/H

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DU POLE CULTURE ET ANIMATIONS LOCALES RECONDUCTION AU 1ER JANVIER 2026

INTITULE	TARIFS 2026
<i>Entreprises et Sociétés Privées Commerciales domiciliés à Brunoy</i>	
Caution : (toutes les salles)	1399 €
Caution ménage : (toutes les salles)	55 €
Location forfait par soirée ou demi-journée :	
- Salles de 60 m²- Salle Godeaux	237 €
- Salle de 100 m² (60 + 40 m²) – Salle Sauvageon Mardelles	380 €
- Salle polyvalente : salle des fêtes	
Première journée	1522 €
Journée suivante	760 €
- Tarif horaire SSIAP jour 8h-22h	27 €
- Tarif horaire SSIAP nuit 22h-2h	38 €
- Tarif horaire SSIAP dimanche et jours fériés	33 €
<i>Entreprises et Sociétés Privées Commerciales non domiciliés à Brunoy</i>	
Caution : (toutes les salles)	1399 €
Caution ménage : (toutes les salles)	55 €
Location forfait par soirée ou demi-journée :	
- Salles de 60 m²- Salle Godeaux	308 €
- Salle de 100 m² (60 + 40 m²) – Salle Sauvageon Mardelles	491 €
- Salle polyvalente : salle des fêtes	
Première journée	1970 €
Journée suivante	982 €
- Tarif horaire SSIAP jour 8h-22h	27 €
- Tarif horaire SSIAP nuit 22h-2h	38 €
- Tarif horaire SSIAP dimanche et jours fériés	33 €
<i>Associations Brunoyennes poursuivant un but d'intérêt général</i>	
Caution : (toutes les salles)	778 €
Caution ménage : (toutes les salles)	55 €
Location forfait pour journée :	
- Salle de 60 m²- Salle Godeaux	99 €
- Salle de 100 m² (60 + 40 m²) – Salle Sauvageon Mardelles	159 €
- Salle polyvalente – Salle des Fêtes	
Première journée	632 €
Journée suivante	350 €
- Tarif horaire SSIAP jour 8h-22h	27 €
- Tarif horaire SSIAP nuit 22h-2h	39 €
- Tarif horaire SSIAP dimanche et jours fériés	33 €

DECISION N° DEC 25.093/H

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DU POLE CULTURE ET ANIMATIONS LOCALES RECONDUCTION AU 1ER JANVIER 2026

INTITULE	TARIFS 2026
Brunoyen (location exceptionnelle pour raison familiale)	
Cauton : (toutes les salles)	778 €
Cauton ménage : (toutes les salles)	55 €
Location tarif horaire	
- Salles de 60 m ² - Salle Godeaux	13 €
Location forfait ½ journée (durée limitée à 3h)	
- Salles de 60 m ² - Salle Godeaux	38 €
SALLE LECLERC	
<i>Brunoyens</i>	
Cauton	544 €
Cauton ménage	123 €
Journée (samedi jusqu'à 2h du matin maximum)	820 €
Après-midi (de 13h00 à 19h00) ou soirée (de 19h00 à 24h00) sauf samedi et dimanche.	408 €
Forfait durée limitée à 3h	205 €
Personnel communal	150 €
<i>Hors Brunoyens</i>	
Cauton	544 €
Cauton ménage	123 €
Journée (sauf samedi jusqu'à 2h du matin maximum)	1227 €
Après-midi (de 13h00 à 19h00) ou soirée (de 19h00 à 24h00) sauf samedi et dimanche	614 €
Forfait durée limitée à 3h	377 €
<i>Associations de Copropriétaires</i>	
Cauton	544 €
Cauton ménage	123 €
Forfait durée limitée à 3h	205 €
<i>Associations Brunoyennes poursuivant un but d'intérêt général</i>	
Cauton	544 €
Cauton ménage	123 €
Journée de 10h00 à 24h00 (sauf samedi jusqu'à 2h du matin maximum)	451 €
En soirée (de 19h00 à 24h00) sauf samedi et dimanche	205 €

DECISION N° DEC 25.093/H

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DU POLE CULTURE ET ANIMATIONS LOCALES RECONDUCTION AU 1ER JANVIER 2026

INTITULE	TARIFS 2026
GYMNASE GOUNOT	
<i>Associations brunoyennes poursuivant un but d'intérêt général</i>	1242 €
Cauton	55 €
Cauton ménage	1267 €
Location de la salle omnisports	
SALLE DU CENTRE SOCIAL	
<i>Brunoyens</i>	559 €
Cauton	82 €
Cauton ménage	633 €
Par jour	316 €
Par ½ journée	
SALLE DE LA MAISON DES ARTS	
<u>Salles associatives</u>	542 €
Brunoy bridge – prix au trimestre	
<u>Grand et petit salons de la Maison des Arts</u>	
<u>Entreprises et Sociétés privées commerciales</u>	1864 €
Cauton	82 €
Cauton ménage	316 €
Forfait sécurité ½ journée	491 €
Forfait sécurité journée	1266 €
Par ½ journée (de 10h00 à 18h00)	1902 €
Par jour (de 10h00 à 24h00)	
<i>Associations brunoyennes poursuivant un but d'intérêt général</i>	1242 €
Cauton	82 €
Cauton ménage	316 €
Forfait sécurité ½ journée	491 €
Forfait sécurité journée	487 €
Par ½ journée (de 10h à 18h)	1261 €
Par jour (de 10h à 24h)	

DECISION N° DEC 25.093/H

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DU POLE CULTURE ET ANIMATIONS LOCALES RECONDUCTION AU 1ER JANVIER 2026

Brunoyens	
Caution	1179 €
Caution ménage	82 €
Forfait sécurité ½ journée	316 €
Forfait sécurité journée	491 €
Par ½ journée (de 10h00 à 18h00)	790 €
Par jour (de 10h00 à 24h00)	1266 €
<u>Salle des Jardins</u>	
Associations brunoyennes poursuivant un but d'intérêt général	
	44 €
Forfait journée	22 €
Forfait 1/2 journée	
<u>Salle Burns</u>	
Associations brunoyennes poursuivant un but d'intérêt général	
	44 €
Forfait journée	22 €
Forfait ½ journée	

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 3 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 25.093/H

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DU POLE CULTURE ET ANIMATIONS LOCALES RECONDUCTION AU 1ER JANVIER 2026

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 27 octobre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 30/10/2025

